

2014 : B 11

**NOTE DE SERVICE**

**DESTINATAIRES :**

Surintendantes et surintendants des affaires

**EXPÉDITEUR :**

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

**DATE :**

Le 3 octobre 2014

**OBJET :**

**Examen du processus d'approvisionnement  
concurrentiel des services de transport des élèves**

---

Dans la *Note de service 2014 : B2*, publiée en janvier 2014, nous annonçons que le ministère des Services gouvernementaux alors en fonction, maintenant appelé ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC), entreprendrait un examen du processus d'approvisionnement concurrentiel dans le secteur du transport des élèves. Dans une lettre envoyée ultérieurement aux deux associations d'exploitants d'autobus scolaires, la première ministre s'était engagée plus avant en annonçant un examen indépendant des processus d'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves. C'est avec plaisir que je fais ici le point sur l'examen qui a été promis.

L'examen visera deux objectifs. D'une part, il cernera les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration de l'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves en Ontario, et, pour ce faire, passera en revue les pratiques d'approvisionnement concurrentiel actuelles et les demandes de propositions (DDP) pour le transport des élèves publiées depuis le 31 décembre 2011, et, d'autre part, il explorera des options d'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves, en dehors des DDP, qui sont conformes à la *Directive en matière d'approvisionnement dans le secteur parapublic* (DASPP), afin de les soumettre à la considération du secteur des conseils scolaires de l'Ontario. L'examen commencera en octobre 2014 et devrait s'achever en décembre 2014.

Le MSGSC aura aussi un rôle important à jouer car il devra, avant que le rapport ne soit remis à la ministre de l'Éducation, passer en revue les résultats de cet examen indépendant afin de s'assurer que les recommandations formulées sont conformes à la DASPP.

## Équipe d'examen

Cet examen sera confié à un comité d'experts présidé par M. Colin Campbell, ancien juge à la retraite de la Cour supérieure de justice de l'Ontario. M. Campbell a exercé pendant 31 ans comme avocat de litige principalement dans les domaines du droit civil et des sociétés plaissant à tous les niveaux de tribunal, depuis les tribunaux réglementaires dans tout le Canada jusqu'à la Cour suprême du Canada, à plusieurs reprises. Le président est responsable de la supervision du processus d'examen et du travail du comité d'experts. C'est à lui d'assurer l'impartialité, l'ouverture et la transparence du processus d'examen. Les deux membres du comité d'experts sont Leo Gotlieb et Paul Emanuelli, qui sont des experts en approvisionnement dans le secteur public et qui ont fourni leur soutien au Groupe d'étude sur l'acquisition concurrentielle des services de transport des élèves en 2011. Leurs connaissances du contexte et leur compréhension des principaux enjeux de cet examen seront d'un grand atout pour respecter l'échéance prévue de décembre 2014.

## Consultations

Lors de l'examen, le comité d'experts consultera les intervenants du secteur du transport des élèves, notamment les associations d'exploitants d'autobus scolaires, les exploitants d'autobus scolaires non affiliés, les responsables de l'administration des conseils scolaires, les directeurs de l'approvisionnement, les directeurs de consortium de transport ainsi que d'autres groupes ou personnes, selon la décision de l'équipe d'examen. Nous encourageons les conseils scolaires à partager leurs réflexions sur les enjeux et les possibilités d'amélioration, et à faire part de leurs commentaires sur les options d'approvisionnement concurrentiel qui pourraient être proposées.

## Principes directeurs

Tout au long du processus d'examen indépendant, les examinateurs respecteront les principes directeurs décrits ci-dessous :

1. L'examen des pratiques d'approvisionnement concurrentiel actuelles et des DDP publiées par les conseils scolaires de l'Ontario ou les consortiums depuis le 31 décembre 2011 ainsi que la considération d'options d'approvisionnement concurrentiel conformes à la DASPP ne signifie pas :
  - a. que les DDP présentaient des lacunes ou n'étaient pas conformes à la DASPP;
  - b. qu'il y aura dérogation au principe selon lequel les conseils scolaires et les consortiums ont le droit de prendre leurs propres décisions en matière d'approvisionnement.
2. L'examen doit être méthodique, inclusif, exhaustif et fondé sur des données probantes. L'opinion et le point de vue de tous les groupes d'intervenants seront pris en considération.
3. L'examen explorera des domaines où il pourrait y avoir des lacunes et des domaines à améliorer ou à simplifier.

4. Les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration des pratiques d'approvisionnement concurrentiel actuelles ainsi que les options d'approvisionnement concurrentiel qui pourraient être élaborées dans le cadre de cet examen ne peuvent pas être obligatoires. Les conseils scolaires sont des organismes autogérés qui, en fin de compte, prennent leurs propres décisions en matière d'approvisionnement.
5. Les pratiques exemplaires et les possibilités d'amélioration ainsi que toutes les options d'approvisionnement concurrentiel qui pourraient être proposées doivent être faciles à comprendre et pratiques à mettre en œuvre par les conseils scolaires ou les consortiums.
6. Toutes les pratiques exemplaires, toutes les possibilités d'amélioration ainsi que toutes les options d'approvisionnement concurrentiel qui pourraient être proposées par les examinateurs doivent se conformer pleinement à la DASPP.
7. Pour formuler leurs recommandations, les examinateurs doivent prendre en considération la diversité des capacités de gestion et de ressources des conseils scolaires dans l'ensemble de la province.
8. Les pratiques exemplaires d'approvisionnement qui seront proposées devraient aller dans le sens de l'évolution vers un système d'approvisionnement concurrentiel des services de transport des élèves qui est en mesure de répondre aux besoins du marché public en Ontario.

En terminant, j'aimerais remercier tous les conseils scolaires et tous les consortiums de transport des efforts qu'ils ont investis dans le processus d'approvisionnement concurrentiel. Je vous encourage vivement à participer à l'examen et à lui fournir votre appui. Nous vous donnerons des renseignements plus détaillés sur l'examen et les prochaines étapes dans les semaines à venir.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec Cheri Hayward, directrice, Direction du soutien aux activités scolaires, au numéro 416 327-7503 ou à l'adresse [cheri.hayward@ontario.ca](mailto:cheri.hayward@ontario.ca).

*Original signé par*

Gabriel F. Sékaly  
Sous-ministre adjoint  
Division des politiques financières et des opérations

c.c. Directeurs de l'approvisionnement  
Gestionnaires du transport  
L'honorable Colin Campbell, c.r., président du comité d'examen indépendant  
Leo Gotlieb, Comité d'experts d'examen indépendant  
Paul Emanuelli, Comité d'experts d'examen indépendant